

Gerhard ULRICH
Avenue de Lonay 17
CH-1110 Morges

Morges, le 09.04.19



Fabien GASSER
Procureur général
Place Notre Dame 4
Case postale 1638
CH-1701 Fribourg

cc: A qui de droit

***Dénonciation pour maltraitance d'une mère yéniche et de son enfant
par des magistrats fribourgeois racistes***

A vous, Fabien GASSER,

Le groupe ethnique des yéniches suisses, a subi des mesures raciales de génération en génération: internement psychiatrique abusif, stérilisation forcée, enlèvement des enfants etc. Ladite mère yéniche (36 ans) est issue d'une telle famille. Elle a une formation universitaire, enseignante au secondaire I et II, et secrétaire médicale. Eduquant seule son enfant, elle fait face depuis 4 ans à un harcèlement judiciaire. Se basant sur les prétendus «antécédents psychiatriques familiaux», la «Procureure» Yvonne GENDRE a tenté de l'envoyer chez un psychiatre de complaisance, avec l'objectif de l'interner:

www.worldcorruption.info/index_htm_files/gu_2017-08-23_metraux-f_anonyme.pdf

S'appuyant sur ces décisions discriminatoires, la «juge de paix» Delphine QUÉLOZ a tenté d'arracher l'enfant à sa mère en avril 2017:

www.worldcorruption.info/index_htm_files/gu_queloz_2016-10-27_rts.pdf

Sur le conseil de la LAVI, d'éviter de se faire localiser, la mère est contrainte de mettre l'enfant à l'abri depuis 2 ans.

Puisque la magistrature fribourgeoise a déclenché une vraie battue, l'affaire est montée 3 fois jusqu'à la Cour Européenne des Droits de l'Homme. Comme Strasbourg en a la fâcheuse habitude, les plaintes bien fondées ont été enterrées sans aucune motivation (déchéance irrémédiable du système). Les magistrats fribourgeois ont ainsi les mains libres pour continuer le mobbing ignoble.

Néanmoins, cette mère a réussi, sans recourir à l'assistance d'un avocat à faire récuser les magistrats fribourgeois suivants par le Tribunal fédéral:

- La «Procureure» Yvonne GENDRE par ATF 1B_96/2017 du 13.06.17; malgré le fait qu'elle a été récuser, ses décisions sont toujours en

force. Elle continue de s'occuper du dossier et appliquer ses menaces

- *Les «juges» cantonaux Michel FAVRE et Catherine OVERNEY par ATF 2B_440/2018 du 08.03.18*
- *Hubert BUGNON, Jérôme DELABAYS et Sandra WOLHAUSER récusés par ATF 1B_351/2018 du 25.09.18*

Les Einstein du Tribunal fédéral ont repéré le complot raciste des magistrats fribourgeois, sans pour autant tirer les conséquences qui s'imposent: faire cesser la persécution raciste des juges fribourgeois. La mère harcelée demande pour des bonnes raisons que l'affaire soit traitée par des magistrats extra-cantonaux.

En recourant à l'inversion accusatoire, QUÉLOZ a déposé une plainte contre moi pour atteinte à son honneur. Vous avez réagi par l'ordonnance de non-entrée en matière du 24.05.18, car la plainte a été tardive. Hélas, après recours de QUELOZ, les juges cantonaux BUGNON, DELABAYS et WOLHAUSER (récusés en l'espèce, auteurs de discrimination!) ont ordonné le 31.07.18 la reprise de l'instruction, en contournant la loi par une jurisprudence farfelue.

Le 19.12.18, j'ai été entendu en qualité de prévenu. Veuillez trouver ci-joint ce procès-verbal dûment signé par moi. Les éléments invoqués établissent sans équivoque la maltraitance infligée par les magistrats cités par leurs noms aux dépens de la mère yéniche et son enfant.

Enquêtez enfin contre les vrais coupables, au lieu de vouloir me condamner pour avoir dit la vérité.

Aucun magistrat fribourgeois n'a l'impartialité requise pour traiter cette dénonciation diligentée contre ses collègues et/ou la plainte de leur consœur Delphine QUELOZ contre le soussigné (conflit d'intérêt). Vous, Fabien GASSER, vous êtes récusé en plus pour ne pas avoir donné suite à ma requête de transparence du 23.03.19 (appartenance aux sociétés secrètes).

Avec mes compliments

Gerhard ULRICH

Annexe:

purgé des faux des enquêteurs, dûment signé

www.worldcorruption.info/index_htm_files/gu_2019-04-09_yeniche_pv.pdf